

Il me semble que ces item ne devraient pas être inscrits au budget principal. Je tiens à faire valoir ma protestation contre des procédures de ce genre, parce que je crois que le Sénat a le devoir d'étudier ces questions nationales de haute portée et qui ont trait surtout aux dépenses des deniers publics.

J'ai attiré l'attention des membres de cette Chambre sur ces faits afin que les honorables sénateurs décident si oui ou non nous devons protester contre l'insertion de ces item dans le budget principal. Je tiens à protester contre cette méthode de soumettre le budget à cette heure avancée de la session, c'est-à-dire à un moment où nous avons ni le temps ni le loisir voulu pour étudier ces item en détails.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne tiens pas à retenir votre attention très longtemps; il se fait tard pour suivre en tout les plaintes exprimées par mon honorable ami—plaintes sans fondement aucun. Comparer les dépenses du Canada en 1914 avec celles de cette année alors que le pays est en guerre, dénote chez celui qui s'en rend coupable un esprit de critique auquel il convient d'ajouter peu d'attention. Ce serait perte de temps que d'en tenter une réplique.

Toutefois, je prends la liberté de montrer à mon honorable ami—et j'espère qu'il en sera satisfait—qu'en ce qui concerne l'item 283 du budget, à savoir la question du chemin de fer Québec et Saguenay, il était facile de trouver les renseignements voulus quant à la base qui a servi à calculer l'item en question. Mon honorable ami a parlé de la loi qui demandait que l'évaluation de cette voie soit faite par la cour de l'Echiquier, et il me semble qu'il était tout à fait juste que le Gouvernement ait pu économiser près de un million et trois quarts de dollars par ces poursuites devant la cour de l'Echiquier. Bien que la compagnie réclamât, comme coût de ce chemin de fer, environ cinq millions et demi, et bien que le Parlement eût donné au Gouvernement l'autorisation nécessaire à l'achat de cette ligne au coût d'environ quatre millions et demi...

L'honorable M. BOSTOCK: Non seulement ce chemin de fer, mais trois chemins de fer.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il était fait mention de deux item, comme peut le lire mon honorable ami, dans le jugement du juge Cassels; le voici:

Il est adopté par l'avocat des chemins de fer et de la couronne que la somme de \$4,349,000

L'hon. M. BOSTOCK.

et celle de \$2,500,000 soient le total maximum du prix qui doit être payé pour ces trois chemins de fer.

Maintenant, l'évaluation faite par M. le juge Cassels sur le chemin de fer Québec et Saguenay est \$2,886,939.06. A ceci doit être ajouté l'intérêt qui s'élève à \$228,519, non compris dans le jugement, et auquel il n'avait pas été référé. Ainsi, le jugement donnait la somme que je viens de mentionner, et le Gouvernement, avec le consentement de M. le juge Cassels, y a ajouté l'intérêt à 6 p. 100, allouable pendant la période de construction, sur les item de dépenses relatives à la construction, ce qui porte la somme à \$3,115,458.69. A cette somme est ajouté l'intérêt du 1er juillet 1916 au 30 juillet 1918, étant la date à laquelle le Gouvernement doit prendre possession de la ligne; le tout se chiffre à \$3,489,313.53. Maintenant, ceci est la somme maximum permise par le budget que nous avons devant nous et qui doit être payée par le Gouvernement du Canada en retour de la prise de possession de cette voie ferrée. Il peut se faire qu'elle soit achetée à un prix moindre; mais ceci représente la somme exacte déterminée par la cour de l'Echiquier en plus de l'intérêt et que nous demandons au Parlement de sanctionner.

Je me rappelle bien certains honorables messieurs de l'autre côté de cette Chambre se levant pour protester lorsque cette autorisation fut donnée au Parlement d'acheter cette voie ferrée à un prix s'élevant à près de quatre millions et demi. La protestation n'a pas été très forte de la part de quelques membres de cette Chambre; mais j'ai remarqué à cette époque que l'opposition n'avait pas été unanime dans sa protestation contre l'achat de cette ligne. De fait l'opposition y apporta autant d'intérêt que les membres de ce côté-ci de la Chambre, et autant d'intérêt fut manifesté dans les deux Chambres en faveur de cette acquisition. Ainsi, je crois que cette explication est satisfaisante. Si mon honorable ami avait consulté ses collègues de la gauche aux Communes, il aurait constaté qu'ils défféraient avec lui sur cette question.

Alors, quant à l'item de \$900,000, auquel s'objecte mon honorable ami, il a trait à la construction. Cette voie ferrée n'est pas terminée; elle devait l'être, et pour cette fin on avait besoin de cette somme d'argent pour la compléter et la maintenir. Ainsi, nous avons confiance que le Parlement autorisera le Gouvernement à acheter cette